

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Avis n° 2024 / 105 / ORANO XTC / 4 du 3 juillet 2024 relatif au projet de deux usines de composants pour batteries électriques et d'une usine de recyclage de batteries à DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu la décision n°2023 / 107 / ORANO XTC / 1 du 6 septembre 2023 décidant d'organiser une concertation préalable sur le projet de deux usines de composants pour batteries électriques et d'une usine de recyclage de batteries à DUNKERQUE ;

Vu le bilan de la garante et des garants de la concertation préalable sur le projet de deux usines de composants pour batteries électriques et d'une usine de recyclage de batteries à Dunkerque en date du 30 avril 2024 ;

Vu la réponse des maîtres d'ouvrage au bilan de la garante et des garants tirant les enseignements de la concertation préalable de mai 2024 ;

Après en avoir délibéré et conformément aux enseignements de la concertation préalable,

CONSTATE QUE :

les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre le projet dans sa globalité ;

l'ensemble des thématiques environnementale, socio-économiques et d'aménagement du territoire ont pu être abordées ;

le document publié par les maîtres d'ouvrage, en réponse au bilan de la concertation préalable, répond globalement aux demandes de précisions de la garante et des garants, ainsi qu'à leurs recommandations relatives à l'association du public et la gouvernance du projet, à l'exception de la recommandation demandant la création d'une « maison du projet ».

RECOMMANDE QUE :

la norme IRMA ou d'autres normes équivalentes, visant à ce que l'exploitation minière soit réalisée de façon soutenable du point de vue social et environnemental, soit explicitée, ses modalités de mise en œuvre précisées, ainsi que ses modalités d'évaluation a posteriori ;

les maîtres d'ouvrage veillent à la cohérence des informations destinées au public avec l'ensemble des informations publiées dans le cadre des communications autour des autres projets en cours sur le Dunkerquois, notamment dans le cadre d'un éventuel dialogue de territoire ;

les maîtres d'ouvrage s'associent à toutes initiatives locales visant à organiser et gérer au mieux l'ensemble des impacts cumulés des multiples projets industriels en cours sur le Dunkerquois, notamment en matière de gestion de la ressource en eau, de mobilités des salariés, de logements, et des thématiques relatives à l'aménagement du territoire en général.

Fait le 3 juillet 2024.

Le président
M. Papinutti